

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 04 février 2020

**PRESIDENT** : METE Orhan (excusé)

**Secrétariat** : J. SABATINO.

**Présent** : J. VELOSO.

**À tous les arbitres qui officient en D1 et D2**

**RAPPEL FMI :**

## Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## **COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :**

**Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021**

**Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :**

**Arbitres de plus de 18 ans :**

**1 échographie cardiaque.** Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours

du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans** : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission des rencontres du 22/23 février 2020 pour désignations des officiels.

SECRETARIAT :

Fiches de renseignements arbitres : BEN MAHREZ Mohamed El Abed – CHANNY Shaïne

### **COURRIERS CLUBS :**

FC CANTON DE VINAY : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner, concerne plusieurs commissions du District.

ESPOIR FUTSAL 38 : report de match pour gymnase non disponible, match de retard du 08/02/2020 à 13 H - D2 - ESPOIR FUTSAL 38 / NUXERETE FUTSAL, remis à une autre date, pris note.

US CORBELIN : absence arbitre match U15 du 01/02/2020, US CORBELIN / FC BALMES NORD ISERE, transmis au responsable pour suite à donner.

AS FONTAINE : absence arbitre match U15 D3 du 01/02/2020, FONTAINE / CHIRENS, transmis au responsable pour suite à donner.

USVO : absence arbitre match D4 Poule A du 02/02/2020, USVO / AS TUNISIENS, transmis au responsable pour suite à donner

CS VOREPPE : courriers concernant leurs rencontres de la journée du 01/02/2020, pris note, concerne plusieurs commissions du District.

FC 4 MONTAGNES : courrier concernant match U18 du 01/02/2020, VOREPPE / FC 4 MONTAGNES pris note, concerne plusieurs commissions du District.

US CHATTOISE : demande pour candidature arbitre pour un jeune né le 08/03/2006, pour couvrir leur club au statut de l'arbitrage, concerne la commission du statut de l'arbitrage, les dates de la nouvelle formation initiale en arbitrage sont à définir avec la LAURAFoot et elles vous seront communiquées au plus tôt.

### **COURRIERS ARBITRES :**

ARSLANTAS Deniz : nous signale qu'il ne peut plus officier le dimanche matin en féminines à 8 pour raisons familiales, pris note.

BEDAR Nadir : rapport de match en tant que tuteur de l'arbitre, match U15 D3 Poule D –CS VOREPPE –VINAY FC, pris note, concerne plusieurs commissions du District.

CAMBIONE Maxime : problème de paiement avec le club de BOURGOIN qui lui doit la somme de 31,85 € pour le match de coupe Isère du 18/01/2020 – OYEU –BOURGOIN, transmis pour suite à donner.

MIMOUN Mohamed : demande les résultats des examens ligue du 19 /01/2020, transmission au plus tôt.

BERRABHA Abdel : indisponibilité pour cause de maladie, merci de nous dire pour votre date de reprise.

ZIEGLER Boris : certificat médical pour indisponibilité jusqu'au 23/02/2020, pris note.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.